

Bienvenue

Les étangs de Corlay

Trois plans d'eau vous sont proposés pour la pratique de la pêche : l'étang des Douves, l'étang du Château et l'étang de la Rivière.

Ces étangs bénéficient d'un cadre propice à l'exercice de la pêche. Pour votre confort, leur valorisation a fait l'objet d'aménagements afin de favoriser l'accès aux rives et le bon développement de la population de poissons.

L'étang du Château

D'une superficie de **7 hectares**, l'étang du Château est un plan d'eau classé en **deuxième catégorie**. La pêche y est autorisée à **4 cannes** ou **4 lancers maximum**. De nombreux poissons sont présents dans cet étang. Pour les pêcher, vous devez être **muni d'une carte d'une association de pêche réciprocaire (AAPPMA)**. Vous pouvez vous les procurer dans les bars tabacs et autres commerces locaux.

Renseignements : 02 96 68 15 40 – 02 96 50 60 04.



RESPECTEZ CE SITE
NE JETEZ PAS VOS DÉCHÈTS



L'étang du Château

Commune de Corlay



le gardon



la carpe



la tanche



l'anguille



le brochet

taille limite de capture : 60 cm
2 brochets par jour et par pêcheur



la perche

Je peux pêcher ce poisson toute l'année

Je peux pêcher ce poisson du deuxième samedi de mai au dernier dimanche de janvier

